

## Conseil de la métropole du 10 juillet 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
6 juillet 2020

Conseillers en exercice  
66

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : Mme Mathilde MAILLARD**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni au Quartz, Salle Méridienne, le vendredi 10 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme C. BRUBAN, Mme C. ORVOEN, Mme B. MALGORN, M. M. GOURTAY, Mme R. THOMAS, Mme J. HERE, M. P. APPERE, M. J. GOSSELIN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, M. F. CUILLANDRE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, M. C. PETITFRERE, M. J-L. BATANY, M. J. LE BRIS, M. H. BRUZAC, M. J-M. LE LORC'H, Mme M. BRONEC, Mme C. BOURNOT-GALLOU, M. A. GOURVIL, Mme S. JESTIN, M. J-P. RICHARD, Mme B. ABIVEN, M. P. OGOR, M. R. SALAMI (départ n° C 2020-07-043 - Pouvoir à M. GUEVEL), Mme N. CHALINE, Mme C. ANDRIEUX, M. B. CALVES, Mme P. ALBERT, M. D. CAP, Mme F. GUENEUGUES (départ n° C 2020-07-043 - pouvoir à M. DU BUIT), Mme P. HENAFF, M. P. EVEN, M. E. GUELLEC, M. J-P. ELKAIM (départ n° C 2020-07-043 - Pouvoir à Mme MALGORN), Mme V. KERGUILLEC, Mme N. ABDOURAHMAN YOUSSEF, Mme T. QUIGUER, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, Mme C. LE ROY, M. R. PICHON, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme A. DELAROCHE, Mme L. KERMAREC (départ n° C 2020-07-043 - pouvoir à Mme BOURBIGOT, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, M. M. COATANEA, Mme A. ARZUR, Mme V. BOURBIGOT, Mme M. QUETIER (départ n° C 2020-07-043 - Pouvoir à M. KERJEAN), M. G. KERJEAN, M. Y. DU BUIT, M. L. GUILLEVIN, M. S. ROUDAUT, M. L. PERON, M. Y. NEDELEC, Mme P. LAVERGNE, Mme E. KUCHEL, M. X. RIOUAL, M. D. MOAN, Mme M. MAURY, M. G. DISSAUX, M. T. HELIES, M. T. FOVEAU, Mme M. MAILLARD, Conseillers.

#### **C 2020-07-043 ADMINISTRATION GENERALE**

**Composition du Bureau - Détermination du nombre de postes de Vice-Président.e.s**

Le rapporteur,  
donne lecture du rapport suivant

**ADMINISTRATION GENERALE – Composition du Bureau - Détermination du nombre de postes de Vice-Président.e.s**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau des établissements publics de coopération territoriale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Président.e.s et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Pour les métropoles, le nombre de Vice-Président.e.s est fixé à 20.

Par ailleurs, il convient que le Conseil de la métropole fixe le nombre des autres membres du Bureau. Afin de garantir la représentativité des communes membres de la métropole et de conserver au sein du Bureau la représentativité du Conseil, il est proposé de fixer le nombre de membres supplémentaires à 14.

Ainsi je vous propose de porter le nombre de membres du Bureau à 35.

**DELIBERATION**

En conséquence, en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de fixer à trente-cinq le nombre des membres du Bureau composé comme suit :

- Un.e Président.e.
- 20 vice-Président.e.s.
- 14 autres membres.

Décision du Conseil de la métropole :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Le groupe Brest c'est vous! ne prend pas part au vote